



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

**Conférence de presse du 8 octobre 2018, Berne
Exposé de Nico Lutz, responsable du secteur Construction d'Unia**

Attaque contre la santé et les salaires! La patience des travailleurs de la construction est à bout!

Les enjeux de cette année sont considérables. La convention nationale du secteur principal de la construction (CN) – soit la CCT de branche – expire en fin d'année. Elle règle les conditions de travail de plus de 80 000 travailleurs. La branche de la construction est florissante. Les profits des entreprises ont augmenté ces dernières années, on n'a jamais vu autant de grues et les maçons font un travail énorme. Or en dix ans, le nombre d'emplois fixes a reculé dans la construction, tandis que le chiffre d'affaires progressait de plus de 20%. Autrement dit, les pressions ont augmenté de façon brutale. Chaque année, un travailleur de la construction sur cinq est victime d'un accident de travail. En cinq ans, plus de 100 ouvriers ont perdu la vie sur les chantiers de Suisse. C'est aussi pourquoi les travailleurs demandent une CCT leur offrant plus de protection.

Manquement des entrepreneurs à leurs obligations conventionnelles

Il existe encore une deuxième convention collective dans la branche, la CCT RA, portant sur la retraite anticipée, soit la retraite à 60 ans pour les travailleurs de la construction. Cette CCT est conclue pour une durée indéterminée. L'enjeu ici est d'en renforcer temporairement le financement. Le nombre de préretraités va augmenter jusqu'en 2024, pour deux raisons : d'une part, les baby-boomers des années 1960 arrivent en fin de carrière ; d'autre part, dans la haute conjoncture des années 1980, les entreprises de construction ont beaucoup recruté. Mais le nombre de retraités va diminuer après 2024, et donc il faudra moins d'argent.

Nous savons depuis plus d'un an – soit depuis août 2017, quand est parue l'expertise actuarielle – que des mesures supplémentaires seront nécessaires temporairement pour renflouer le système de retraite anticipée. Les syndicats ont donc exigé en automne 2017 l'ouverture de négociations à ce sujet. La CCT RA stipule l'obligation de négocier dans une telle situation. Or, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a refusé jusqu'en août 2018 d'assumer ses obligations. Elle a donc violé la CCT en vigueur. Au lieu de négocier, elle a tenté de supprimer la retraite à 60 ans. Les entrepreneurs ont exigé d'augmenter l'âge de la retraite à 61,5, voire 62 ans, ou d'amputer les rentes de 30%. La retraite anticipée des maçons s'élève aujourd'hui à 4400 francs en moyenne. Une réduction des rentes de 30% revenait de fait à supprimer la retraite à 60 ans: plus personne n'aurait pu arrêter de travailler dans ces conditions. La SSE pensait que l'autorité de surveillance des fondations du canton de Zurich se chargerait de régler le problème. C'était un mauvais calcul.

Déblocage après la grande manifestation des maçons

Le 23 juin 2018, 18 000 travailleurs de la construction sont descendus dans la rue à Zurich. C'est presque un employé de la branche sur quatre en Suisse. Avec une revendication essentielle : ne pas toucher à leur retraite à 60 ans ! Les entrepreneurs en ont pris note. En août 2018, ils ont mis fin à leur attitude de blocage. Le mois dernier, nous avons pu négocier une solution viable. Les cotisations augmenteront temporairement, l'âge de la retraite et le montant des rentes restent inchangés, et les bonifications de vieillesse prévues dans le système en plus du versement des rentes diminueront. Les travailleurs de la construction sont ainsi disposés à assumer en grande partie des coûts de l'assainissement, pour autant que les entrepreneurs leur accordent une hausse

de salaire correcte, à savoir 150 francs pour 2019, ou alors 100 francs en 2019 et la même chose en 2020. On le voit, des solutions sont possibles. Mais ce n'est hélas qu'un aspect de la question.

Chantage de la SSE

Les entrepreneurs n'envisagent une consolidation de la retraite à 60 ans et des augmentations de salaire que si les syndicats acceptent dans le même temps des coupes brutales dans la CN. Ils cherchent ainsi à mettre sous pression les maçons. Ces exigences sont absolument inacceptables. Ils veulent un système de travail sur appel désastreux pour la santé des maçons, une porte grande ouverte au dumping salarial, et la fin des dispositions protectrices en cas d'intempéries.

Les travailleurs en ont par-dessus la tête. Les entrepreneurs ont d'abord empêché pendant neuf mois la consolidation de leur système de retraite à 60 ans, en refusant de négocier. Et à présent, ils leur font du chantage. Il n'est guère étonnant que les maçons se rebiffent et organisent des journées de protestation.

Temps de travail: mise en péril de la santé des maçons

Par rapport aux autres branches, le gros œuvre connaît aujourd'hui une des réglementations les plus flexibles sur le temps de travail. En hiver, la durée normale du travail est de 7,5 heures par jour, alors qu'elle grimpe à 9 heures en été. En outre, il est aujourd'hui possible d'inscrire 20 heures supplémentaires par mois – soit une heure par jour – jusqu'à concurrence de 100 heures sur un compte du temps de travail. Par ailleurs, le temps de déplacement jusqu'au chantier ne compte pas comme temps de travail. Au total, des journées de travail de 12 heures sont déjà possibles actuellement. C'est infernal. Par canicule, il est dangereux pour la santé de passer 12 heures sur les chantiers ou dans le trafic. Aujourd'hui, c'est plutôt l'exception. Mais au lieu des 100 heures flexibles actuelles, les entrepreneurs en veulent 300, ainsi que la suppression de la durée minimale de la semaine de travail. Concrètement, ce serait un système de travail sur appel. En janvier et février, les entrepreneurs auraient la possibilité de laisser les ouvriers à la maison. En contrepartie, ils seraient tous les jours dehors de mars à décembre pour 12 heures, ce qui serait la durée normale. C'est inhumain et impossible. Les travailleurs y laisseraient leur santé. Il leur faudrait accomplir 300 heures de travail gratuites, sans supplément ni rémunération. Les travailleurs ont raison de dire que c'est exclu. La santé des maçons n'est pas à vendre.

Un article ouvrant la porte au dumping salarial: l'abolition des salaires minimums pour les entreprises étrangères, une catastrophe pour les entreprises suisses correctes

La SSE a encore formulé une autre exigence irresponsable : les salaires minimums ne s'appliqueraient plus aux « stagiaires » qui travaillent moins de quatre mois dans la branche. Concrètement, les entreprises étrangères peuvent travailler au maximum 90 jours en Suisse. Elles pourraient donc détacher en Suisse tous leurs employés comme « stagiaires », sans avoir à leur verser de salaire minimum. Si les entreprises étrangères n'ont plus à payer de salaire minimum, elles peuvent pratiquer de la sous-enchère. Et aucune entreprise suisse respectant les salaires minimums ne sera concurrentielle. Ce que la SSE exige serait donc une catastrophe pour toutes les entreprises suisses correctes. La porte serait grande ouverte au dumping salarial. Si cette revendication aboutissait, ce serait la destruction du secteur de la construction en Suisse. Il est incompréhensible, quoique révélateur, que les entrepreneurs proposent un démantèlement aussi brutal des acquis pour tous les salariés et pour toutes les entreprises.

Les syndicats veulent des solutions

Les syndicats ont beaucoup de revendications légitimes. Il faut limiter la flexibilité nuisible à la santé ainsi que les journées de travail trop longues. Il faut plafonner le travail temporaire, qui reste très précaire. Et il faut étendre la protection contre le licenciement des travailleurs âgés, qui sont parfois

mis à la porte sans égards après des années de dur travail. Il faut aussi augmenter la protection contre les intempéries. Mais les syndicats savent se montrer raisonnables. Contrairement aux allégations des entrepreneurs, ils n'ont pas formulé de revendications maximalistes. Ils seraient également prêts à prolonger la CN plus ou moins telle quelle. Ce sont les entrepreneurs qui posent des exigences irresponsables et extrêmes.

La patience des travailleurs est à bout

Après quasiment une année de blocage des négociations ainsi que de chantage, les travailleurs de la construction en ont plus qu'assez. Le syndicat Unia a déjà organisé en juin 2018, sur les chantiers, un vote de grève auquel ont participé plus de 20 000 travailleurs. Ils devaient dire s'ils sont prêts à se battre et à faire la grève si les entrepreneurs continuent à empêcher toute solution. La réponse est sans appel: 93,1% des travailleurs se sont déclarés favorables à des grèves. Les journées de protestation des maçons vont bientôt commencer. Le 15 octobre, ce sera au Tessin, et le lendemain à Genève. D'autres journées de protestation suivront jusqu'à début novembre dans beaucoup d'autres régions.

Notre objectif reste clair: nous voulons une solution pour maintenir la retraite à 60 ans, nous voulons une hausse de salaire correcte, et nous refusons les coupes brutales envisagées dans la CN. Nous sommes prêts à poursuivre les négociations, et nous voulons des solutions.